



Sommaire :

Editorial

Le mot du président

Articles

Assemblée Générale

Reconstruction

Principe de gestion des pontons

de pêche au carrelet

Adhésions

Nouvelles brèves

Annonces

Locations, ventes, achats

La recette de tante Yvonne

*Brochettes de poisson à la
Sicilienne*

Editorial

Le mot du président

Chères adhérentes, chers adhérents

« BONNE ANNEE », « BONNE SANTE », « MEILLEURS VŒUX »

A l'aube d'une nouvelle année, voilà les souhaits traditionnels que nous prononçons ou qui nous sont exprimés. Nous ne faillirons pas à cette belle coutume en ce début d'année 2011 d'autant plus que nous avons tous souffert, à des degrés divers sans doute mais bien peu en ont réchappé, de cette année 2010 traumatisante. Alors à tous, je vous souhaite de tenir bon et d'espérer en l'avenir. Cette mer que l'on aime pourtant tous énormément tellement elle est source de plaisir, de sérénité et de joie simple, nous fait savoir de temps en temps qu'il faut compter avec elle. Elle sera toujours la plus forte et la plus imprévisible. Elle est l'école de l'humilité.

Il est vrai que cette année 2010 a été dure avec nous. La tempête Xynthia est survenue alors que beaucoup d'entre nous venaient juste de panser les plaies de celle de décembre 1999. La qualité de la reconstruction a permis que le cataclysme n'ait pas la même ampleur destructrice que celle que nous avons vécue 10 ans auparavant : 200 carrelets touchés au lieu de 450, 100 complètement détruits au lieu de 350. Cependant huit mois après, un fait désolant semble se dessiner : un bon nombre couche les pouces et ne reconstruira pas. « Ca revient trop cher et je me fais vieux » voilà le message qui me parvient assez régulièrement et qui me navre énormément.

A tous ces reconstruteurs potentiels mais découragés, je ne peux que lancer un message d'espoir et de confiance dans l'avenir. Avec les beaux jours le goût d'entreprendre reviendra. Votre association est là pour vous aider dans la mesure de ses moyens. Dans les pages qui suivent, nous faisons le point justement des aides financières qui sont accordées et nous vous informons des avancées obtenues. Soyez assurés de notre volonté sans faille pour faire reconnaître vos droits et pour vous porter assistance.

Enfin la date et le lieu de notre Assemblée Générale annuelle a été fixée. Toutes précisions utiles vous sont données dans ces pages. Ce sera notre prochain rendez-vous. N'oubliez pas que ce doit être un temps fort de notre vie associative, destiné à examiner ensemble tous les problèmes dans un échange fructueux.

Jean louis Martin

Siège social : Mairie, square Guy RIVIERE 17730 Port des Barques

Tél : 05.46.84.85.39

email : president@carrelets-charentais.com

site web : <http://carrelets-charentais.com>



Elle aura lieu cette année à Fouras dans la grande salle du Castel Park. La date retenue est le samedi 2 avril à 9 h avec un départ de la réunion à 9 h 30 précise. Si nous insistons sur l'horaire, c'est que chaque année, bien que débordant sur l'horaire de fin de réunion, nous manquons de temps pour pouvoir répondre à toutes vos questions. Or ce temps d'échange représente l'essence même d'une assemblée générale et il est dommage de l'abréger.

Votre arrivée à 9 h est impérative pour que vous ayez le temps de vous restaurer un peu pour ceux qui le voudront mais surtout pour satisfaire aux formalités administratives habituelles : émargements et règlement de la cotisation 2011. Nous mettrons en place la logistique suffisante pour éviter l'engorgement subi l'an passé à Royan.

Les principaux thèmes retenus seront :

- La reconstruction
- Les principes de gestion des carrelets édictés par la DDTM
- La redevance
- L'assurance

Et tout autre sujet sur lequel vous voudrez qu'on débâte.

Un responsable de la DDTM sera présent pour vous apporter toute la lumière que vous réclamerez sur la réglementation mise en place.

Enfin comme chaque année, un repas clôturera notre AG. Vous trouverez en encart les propositions de menus et le prix qui aura été négocié pour vous, avec l'espoir que vous soyez nombreux à partager ce moment convivial.

Quelques dossiers nous sont parvenus pour solliciter l'aide du département. Certains sont incomplets et nécessitent un aller et retour avec le demandeur pour compléter les pièces manquantes. Ils sont ensuite dirigés vers le Conseil Général qui attend d'en avoir un certain nombre pour effectuer leur traitement.

Pour éviter des pertes de temps, il est donc bon de repréciser la composition du dossier qu'il faut constituer :

- 1 – Une copie de l'AOT
- 2 – Une copie de la Déclaration de Travaux ou du Permis de construire que vous avez déposé en mairie*
- 3 – Une photo du carrelet avant la tempête (si vous en possédez une), du carrelet endommagé (ou de son emplacement vide) et du carrelet reconstruit.
- 4 – Un justificatif du montant du remboursement de l'assurance (si le carrelet était assuré). Dans le cas contraire, une déclaration sur l'honneur de non-assurance.
- 5 – L'original des factures et le montant total payé.

* Certains travaux de remise en état à l'identique ont été effectués sans déclaration de travaux préalable. Ils seront pris en compte mais à la condition de bien fournir les 3 photos demandées plus haut.

Enfin, nous vous rappelons que l'aide du Conseil Général s'élève à 10% du montant des travaux, participation des assurances déduites, avec un maximum de 1250 euros.





Principe de gestion des pontons de pêche au carrelet

Vous trouverez en encart deux plaquettes éditées par la DDTM : une, en couleur, concerne les prescriptions techniques relatives à la construction et à l'entretien des pontons de pêche au carrelet. L'autre précise les principes de gestion de ces mêmes pontons de pêche, entre autres les règles d'attribution et de transmission des AOT . Lisez ces deux plaquettes avec attention. Nous en reparlerons bien entendu lors de notre assemblée générale et nous répondrons à toutes vos questions mais nous pouvons cependant faire déjà quelques remarques :

1 – La possibilité pour les propriétaires de carrelet de se rassembler en groupement d'usagers et même de constituer une SCI (société civile immobilière) a été admise. C'est une belle avancée que nous avons réussi à obtenir pour permettre à ceux qui se sont associés dans la construction ou la gestion de leur carrelet de ne pas rencontrer de problèmes dans la transmission éventuelle de l'AOT. Nous allons nous renseigner sur ces deux formes d'association et vous transmettre les dispositions à prendre pour leur création.

2 - Les attributions d'AOT seront régies par une commission dans laquelle votre association sera présente. Là aussi, il s'agit d'une belle avancée puisqu'auparavant l'attribution se faisait sans transparence dans le secret d'un bureau anonyme. Nous serons désormais présents pour défendre vos intérêts.

3 – Par contre, l'attribution se fera sur une liste établie des demandeurs et les propriétaires de carrelet qui veulent se séparer de leur installation ne pourront négocier le prix de vente qu'avec la personne qui aura été désigné dans la liste des demandeurs. Il faut espérer que dans la majorité des cas la transaction soit honnête, l'association pouvant d'ailleurs intervenir en arbitre, mais si l'attributaire de l'emplacement ne propose qu'un prix dérisoire, que se passera-t-il ? Il est bien entendu que la valeur réelle du carrelet doit être prise en compte et qu'en aucun cas il ne sera admis une quelconque spoliation.

Il y a, bien entendu, bien d'autres choses à dire mais nous pensons qu'il est préférable que chacun de vous lise bien ces deux plaquettes et se fasse sa propre opinion pour pouvoir mieux en parler à l'AG.

Adhésions

Appel à cotisation :

Afin de faciliter le travail du secrétariat lors de l'AG, il serait utile que chacun fasse parvenir au secrétaire (P. Bellouard), avant celle-ci, son adhésion ou son renouvellement accompagné d'un chèque.

Les timbres ou cartes seront expédiées dès réception ce qui permettra plus de fluidité à l'arrivée.



Nouvelles brèves

Pour ceux qui sont allergiques aux sigles : DDTM veut dire : Direction Départementale des Territoires et de la Mer. La DDTM remplace la DDE : Direction Départementale de l'Équipement, universellement connue mais désormais défunte.

IMPORTANT : la DDTM nous a fait part de notre demande de moratoire pour le paiement de la redevance, suite à la tempête Xynthia, avait été acceptée par les services fiscaux mais avec un bémol : ne sont concernés par ce moratoire que les carrelets complètement détruits et qui avaient été signalés par leur propriétaire par l'intermédiaire de l'enquête diligente par la DDTM en juin dernier.

En d'autres termes, si votre carrelet a été détruit par la tempête, que vous l'avez reconstruit cette année ou que vous comptez le reconstruire dans un avenir proche, vous n'aurez pas à payer votre redevance pour l'année 2011.

Certains, concernés par ce moratoire, ont malgré cela reçu un avis à payer leur redevance dès ce début janvier. La DDTM que nous avons alertée à ce sujet a été formelle : il ne faut pas payer mais envoyer un justificatif de la destruction du carrelet si vous recevez un rappel.



La recette de tante Yvonne

Brochette de poisson à la Sicilienne

Pour 4 Personnes : 800 grammes de poisson, 2 citrons, 2 courgettes, 4 petits oignons ou échalotes, thym, huile d'olive, origan, sel, poivre.

Préparer une marinade : mélanger le jus d'un citron avec l'huile d'olive l'origan et le thym.

Couper le poisson en gros dés, le 2ème citron en tranches fines, les oignons et les courgettes en rondelles.

Enfiler sur les brochettes en intercalant poisson, légumes. Mettre les brochettes dans un plat creux et arroser de marinade, laisser macérer au frais 30 minutes.

Salez et poivrez, cuire au barbecue ou au four 10 minutes en arrosant souvent.

Bon appétit, tante yvonne



Quelques annonces

M. Garnier Jacques veut vendre son carrelet situé au Cadoret à Fouras.

Plateforme 20 m2, cabane 9 m2, passerelle 28 m
Tel : 05 46 35 71 19

M. Petit Emile met son carrelet en vente, situé au lieu dit « Le Megnon » à Fouras.

Plateforme 12 m2, cabane 7 m2, passerelle 15m
Tel : 05 46 35 32 02

M. Suire Gérard met en vente du matériel provenant de son carrelet détruit et non reconstruit 1 treuil ; du câble ; 1 cadre 4mx4m ; 1 mât ; 1 grande échelle ; des tôles de toiture (rouge) ; 1 porte ; fenêtres et encadrement ; des contrevents, de la quincaillerie Diverses.

Tel : 05 46 07 48 77

M. Boiffier Roger met en vente un treuil en très bon état Tel : 05 46 97 09 95

M. Guillot a 20 poteaux à vendre

Tel : 05 46 84 64 57

M. Morisson J Cl va reconstruire son carrelet, détruit par la tempête. Il était situé sur la Charente au niveau de St Laurent de La Prée. Partageant sa retraite entre la Charente Maritime et la région parisienne, il serait très intéressé par le partage de son carrelet, aussi bien au point de vue financier que temps d'utilisation.

Tel : 06 12 97 27 00

A Vendre carrelet, en baie d'Yves, totalement équipé, très bon état, construction 2004.

Contacteur André Sales :06 11 82 13 11